

Ministry of Education

13th Floor
Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

**Ministry of Children
and Youth Services**

14th Floor
56 Wellesley St. W.
Toronto ON M5S 2S3

Ministère de l'Éducation

13^e étage
Édifice Mowat
Queens Park
Toronto ON M7A 1L2

**Ministère des Services
à l'enfance et à la jeunesse**

14^e étage
56, rue Wellesley
Toronto ON M5S 2S3



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Chefs de groupement

EXPÉDITEURS : Barry Pervin
Sous-ministre adjoint (par intérim)
Division de l'enseignement et du développement du
leadership
Ministère de l'Éducation

Aryeh Gitterman
Sous-ministre adjoint
Division de l'élaboration des politiques et de la conception
des programmes
Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

DATE : Le 7 avril 2008

OBJET : **Initiative de leadership en matière de soutien aux
élèves : Modèles de plan et de présentation de rapports**

Le 6 février 2008, les sous-ministres du ministère de l'Éducation et du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse vous ont envoyé une note de service dans laquelle ils sollicitaient votre participation à l'Initiative de leadership en matière de soutien aux élèves en vue d'établir ou d'améliorer des partenariats locaux qui répondront davantage aux besoins des élèves grâce à une planification, à une coordination et à un aiguillage concertés. Nous communiquons avec vous aujourd'hui afin de vous transmettre un modèle de plan que vous devrez remplir pour recevoir un financement pour l'Année 2 (2008-2009).

Vingt-neuf groupements géographiques de conseils scolaires avoisinants et d'organismes communautaires de coordination ont été identifiés et doivent travailler de concert afin d'assurer un leadership collectif et de mener à bien la création de partenariats locaux dans le but de satisfaire les besoins des élèves.

Le leadership est une exigence fondamentale pour créer des partenariats de collaboration entre les conseils scolaires, les écoles et les fournisseurs de services communautaires. Grâce à ce leadership, les partenaires locaux pourront :

- partager leurs compétences particulières;
- améliorer le processus décisionnel à l'aide de mécanismes de planification efficaces;
- établir ou améliorer les mécanismes d'aiguillage et l'efficacité des méthodes de gestion des cas;
- faciliter l'accès à des services et à des soutiens pertinents pour les élèves et les familles;
- rehausser la capacité de l'élève et de la famille à comprendre, à explorer et à utiliser les services et les soutiens qui sont mis à leur disposition; et
- améliorer les résultats des services pour les élèves ayant recours à des services de soutien en santé mentale.

Chaque groupement est tenu de remplir et d'envoyer un modèle de plan pour pouvoir obtenir un financement pour l'Année 2 (2008-2009). Pour les aider dans ce processus, nous allons proposer des séances de formation régionales pour faciliter le remplissage du modèle de plan et répondre aux questions ou aux préoccupations que les groupements pourraient avoir. Veuillez trouver ci-joint un modèle de plan contenant le genre d'information que votre groupement devra fournir. Des documents d'accompagnement vous seront distribués au cours des séances de formation. Votre bureau régional vous transmettra des renseignements sur ces séances.

Le modèle de plan est axé sur le leadership, l'établissement de partenariats, et le service à la clientèle. Votre groupement va devoir évaluer la manière dont les conseils scolaires et les organismes communautaires collaborent en ce moment, notamment leurs liens officiels et informels. Cette évaluation devra aussi comporter l'identification des méthodes ou des programmes actuellement utilisés et qui sont fructueux, ainsi que l'identification des ressources qui profitent aux élèves, ainsi que les questions ou les enjeux auxquels est confronté le groupement lors de l'établissement de partenariats. De plus, la dernière partie du modèle demande aux groupements de définir leur approche et leurs activités en vue d'atteindre les trois **objectifs provinciaux** énoncés dans le cadre de la présente initiative. Votre groupement peut choisir d'ajouter d'autres objectifs à ceux-ci s'il estime qu'ils sont indispensables pour remplir le mandat du groupement.

- La rubrique **Stratégies/Actions** cernera les stratégies et les actions à court terme et à long terme pour atteindre chaque objectif.
- La rubrique **Mesures du rendement** vous indiquera comment évaluer vos progrès vers l'atteinte de chaque objectif.
- La rubrique **Échéancier** indiquera quand chaque objectif sera atteint.

Dans la lettre d'intention, les groupements ont identifié un conseil scolaire principal qui sera responsable de l'affectation de leurs fonds. Ces conseils scolaires principaux devront faire parvenir le modèle de plan de leur groupement, accepté et signé par tous les membres du groupement, à Glenn Court, conseiller principal en politiques, ministère de l'Éducation, au 416 325-3489 ou à glenn.court@ontario.ca, **d'ici le 30 mai 2008**.

Les modèles de plan seront soumis à l'approbation du ministère de l'Éducation et du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et, une fois ces plans approuvés, un accord de paiement de transfert pour le financement 2008-2009 (Année 2) sera envoyé au conseil scolaire principal. En ce qui concerne le financement subséquent, les groupements devront prouver qu'ils ont fait avancer les plans approuvés. L'un des éléments pris en considération lors de l'évaluation des plans des groupements sera la capacité de ces derniers à assurer un leadership durable par rapport à leur travail, et ce, au-delà des trois années que dure cette initiative.

Nous vous remercions de votre appui continu en vue d'aider les élèves de l'Ontario à atteindre leur plein potentiel à toutes les étapes de leur développement.

Barry Pervin

Aryeh Gitterman

c.c. Bureaux régionaux EDU/MSEJ